



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exportations

Question écrite n° 4172

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le rapport du Conseil économique et social rédigé sur le thème « PME et commerce extérieur » et lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions relatives à la mise en oeuvre d'une promotion plus vigoureuse auprès des PME du dispositif VIE, qui dans une première phase, constitue une alternative intéressante au recrutement immédiat d'un salarié dédié au développement international.

Texte de la réponse

Le volontariat international en entreprise (VIE) constitue pour le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur un véritable enjeu d'internationalisation des entreprises, notamment des PME, et des jeunes. C'est la raison pour laquelle le secrétaire d'État a relevé l'objectif à 10 000 VIE en septembre 2009 contre 5 480 fin 2008. Afin d'atteindre cet objectif, dix actions sont mises en oeuvre actuellement, certaines permettront notamment aux PME de recruter plus facilement, parmi les nombreux candidats, celui qui correspond à leur attente et leur spécificité : un « extranet client » spécifique sera mis en place dès le début de l'année 2008 pour simplifier et alléger la procédure de recherche et de recrutement des VIE. Dans ce cadre, la recherche d'un candidat issu de la même région que l'entreprise pourra faire l'objet d'une mention spéciale ; une prospection plus large et mieux ciblée au regard des attentes des entreprises est prévue. Il s'agit de mener une communication accrue auprès des écoles professionnelles et des universités pour élargir ce volontariat à des candidats ayant un profil spécifique. Ainsi, le VIE en entreprise pourrait être davantage considéré comme un stage de fin d'études indispensable à l'obtention d'un diplôme ; les indemnités mensuelles facturées aux PME sont déterminées dans le décret du 30 novembre 2000. Elles se composent pour partie d'une indemnité fondée sur un indice de la fonction publique et pour partie d'une indemnité de subsistance. La mise en place d'un « ticket modérateur » remettrait en cause le caractère public et spécifique de la procédure. Toutefois les PME peuvent bénéficier de plusieurs aides régionales ou nationales (crédit d'impôt export, assurance prospection de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur [COFACE] qui leur permettent de réduire le coût des VIE ; un système d'encadrement est indispensable pour les volontaires sans structure d'appui locale, tant au plan professionnel que personnel. C'est pourquoi le ministre souhaite mobiliser les groupes susceptibles de mettre en place des « portages » ainsi que l'ensemble des acteurs français présents à l'étranger (organismes consulaires, conseillers français du commerce extérieur, etc.). Plus globalement, il entend renforcer le partenariat entre UBIFRANCE et les organismes consulaires, les fédérations professionnelles, la COFACE, le mouvement des entreprises de France et les conseillers du commerce extérieur de la France pour faire des 10 000 VIE un objectif partagé.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4172

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5502

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8041